



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-484

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-54733-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURTS.

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Information &
Communication

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURTS. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association «les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)» organise chaque année le Festival Tous Courts, une rencontre autour du court-métrage.

A chaque édition du Festival Tous Courts, des prix sont décernés et cette année la Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'associer plus pleinement à cette manifestation en participant à la dotation de trois prix pour un montant total de 4000 euros :

- Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros
- Le Prix du Jury avec une dotation de 1000 euros
- Le Prix du Public d'une dotation de 500 euros

Les activités de l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence » s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Aix-en-Provence et une convention d'objectif a été signée. Un avenant (n° 3) à cette convention est donc nécessaire pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de 4 000 euros à l'association«les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)».
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville 2014 sur l'imputation budgétaire 92 023 6745 1669 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ADOPTER** l'avenant n°3 à la convention d'objectif (délibération n°2012.1307).
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant n°3 à la convention d'objectif existante entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association «les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)»

DL.2014-484 - COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL
TOUS COURTS. -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIF N°2012.1307
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 NOVEMBRE 2012

Entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire,

désignée sous le terme « **La Commune** »,

d'une part,

et

L'association dénommée « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 1, place John Rewald 13 100 Aix-en-Provence, n°SIRET 352 629 737 00045,

représentée par son Président en exercice,

désigné sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

PREAMBULE

Par délibération du 19 novembre 2012, n°2012.1307, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention établie avec l'Association qui précise le montant de la subvention de fonctionnement attribuée et les objectifs à atteindre.

La subvention est créditée au compte de l'association selon les modalités définies à l'article 4 de la convention. Cependant, pour l'édition 2014, la Ville souhaite s'associer à nouveau à la manifestation « le Festival Tous Courts », en participant à la dotation de trois prix qui seront décernés à cette occasion et à une hauteur de 4000 euros.

La ventilation de cette subvention exceptionnelle de 4000 euros, est la suivante :

- *Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros*
- *Le Prix du Jury avec une dotation de 1000 euros*
- *Le Prix du Public d'une dotation de 500 euros*

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'Association pour représentée la participation à trois prix décernés lors du Festival Tous Courts.

Article 2

Toutes autres clauses de la convention d'objectif établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Le montant total des subventions en 2014 versées à l'association RCA est de:
76 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence, le :.....

Pour la Commune :
Le Maire d'Aix-en-Provence

Pour l'Association :
Le Président